

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 66 (1915)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMMUNICATIONS.

### Comité permanent.

*Séances du 26 avril et du 12 juin 1915, à Berne et Zurich.*

Extrait du procès-verbal des délibérations.

1. La rédaction du *Journal forestier* sera dorénavant confiée à M. le professeur H. Badoux, à Zurich, lequel a obligamment déclaré accepter ces fonctions.

2. Le choix du rédacteur de la *Zeitschrift* est renvoyé à une séance ultérieure.

3. L'assemblée générale annuelle de la Société, qui devait avoir lieu dans le canton de Berne, est renvoyée à nouveau à cause de la situation créée par la guerre.

4. Les comptes pour 1914/1915, présentés par le caissier, sont approuvés et expédiés aux vérificateurs des comptes; de même pour le budget 1915/1916.

5. Il est décidé de convoquer une assemblée extraordinaire pour l'expédition des questions administratives de la Société. Cette réunion est fixée au dimanche 7 août 1915, à Olten, à 1 heure (Buffet de la gare, au premier étage), avec l'ordre du jour suivant :

1. Nomination sous la direction du président du Comité permanent, d'un président pour la séance.
2. Rapports annuels pour 1913/1914 et 1914/1915.
3. Rapport sur l'état actuel des publications de notre Société („La Suisse forestière“).
4. Réception de nouveaux membres.
5. Présentation des comptes pour 1913/1914 et 1914/1915.
6. Rapport des vérificateurs des comptes.
7. Budget pour 1915/1916.
8. Election du Comité permanent pour le reste de la période administrative (1915/1916 et 1916/1917).
9. Divers.

Pour tenir compte des temps difficiles que nous traversons, cette réunion aura lieu en toute simplicité (pas de repas pris en commun).

*Aarau, en juillet 1915.*

Le Secrétaire : *C. Wanger.*

---

### Rapport du Comité permanent sur la marche de la Société suisse des Forestiers durant l'année 1912/1913.<sup>1</sup>

L'année dernière, nous avions à enregistrer, en commençant notre rapport annuel, une diminution de 13 membres depuis 1911/1912.

Cette année, malheureusement, ce fléchissement continue. Nous étions 353, dont 341 membres ordinaires et 12 honoraires; aujourd'hui

---

<sup>1</sup> Rapport lu à l'Assemblée générale de la Société à Glaris, en 1913.

nous ne sommes plus que 343, dont 11 honoraires et 332 membres ordinaires; de ces derniers, 12 sont domiciliés à l'étranger.

Nous avons à enregistrer six décès, parmi lesquels un de nos membres étrangers, M. Ed. Wittammer, Dr en droit, ancien garde général des Forêts à Bruxelles, M. de Wattenwyl, ancien conseiller d'Etat à Berne, M. Otto Schäfer, architecte à Herisau, M. le prof. Dr Heuscher à Zurich.

Nous devons un souvenir spécial à celui de nos honoraires qui nous a quitté cette année, M. Edmond de Gottrau, ancien inspecteur cantonal des Forêts à Fribourg, mort à 90 ans.

Il avait été 47 ans au service de son canton comme inspecteur forestier, dont 37 comme inspecteur cantonal. Il présida en cette qualité à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et de la nouvelle organisation forestière fribourgeoise, donna l'élan à la création des périmètres de reboisement qui se sont dès lors si remarquablement étendus. Travailleur infatigable et modeste, il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un confrère bienveillant et dévoué.

Bien qu'il n'ait pas fait partie de notre Société, nous ne voulons pas négliger non plus d'adresser ici un souvenir ému à M. le conseiller fédéral Perrier qui, en sa qualité de chef du Département fédéral de l'Intérieur, a présidé pendant quelques mois aux destinées de la sylviculture suisse et qui, durant son court passage parmi l'autorité supérieure fédérale, avait pu cependant nous fournir des preuves évidentes de sa bienveillance envers notre confrérie, spécialement en organisant la reprise des études relatives à la création d'une caisse de retraite pour le personnel forestier suisse.

En ce qui concerne nos finances, nous n'avons rien de saillant à vous relater. Le mouvement des recettes et des dépenses est resté sensiblement le même qu'en 1911/1912.

Les recettes se sont élevées à fr. 10,123. 97 dont fr. 3062. 87 solde de l'exercice précédent, fr. 5000 subvention fédérale, fr. 1695 cotisations des membres (fr. 1725 en 1911/1912).

Les dépenses se sont élevées à fr. 7193. 01 dont fr. 5572. 35 pour les journaux, fr. 229. 50 pour les réserves, fr. 659. 60 pour le Comité.

Notre fortune qui, l'an dernier, était de fr. 3062. 87, est aujourd'hui de fr. 2939. 96; elle a donc diminué de fr. 122. 91.

La diminution du nombre des membres a eu pour conséquence une diminution de fr. 50 dans le montant des cotisations.

Quelque regrettable que soit ce fait, nous ne croyons pas qu'il y ait de remède à la situation. La Société suisse des forestiers se spécialise de plus en plus et, par conséquent, atteindra toujours moins le grand public et même les gardes qui ont leurs associations locales et leurs sociétés spéciales. Nous serons toujours plus une association professionnelle de techniciens. Heureusement que l'augmentation constante de postes de ce genre nous est un sûr garant que la diminution de notre effectif ne se poursuivra pas au delà d'une certaine limite.

Notre grosse dépense est celle concernant les journaux que nous publions; elle était de fr. 4825 l'an dernier, elle est de fr. 5571 cette année. Mais c'est là notre titre de gloire, c'est par là que nous atteignons le public et que notre Société rayonne en dehors du cercle étroit de ses membres. Nous ne devons pas épargner mal à propos sur ce chapitre, et la subvention de fr. 5000 qui nous est faite par la Confédération ne saurait trouver un meilleur emploi.

L'augmentation des dépenses faites sous cette rubrique, qui est pour cette année de fr. 746, est due pour une faible part (fr. 100) au grand nombre d'illustrations publiées et par une plus forte part (fr. 628) au développement donné au Bulletin pour le marché des bois.

Nous verrons à étudier avec la Rédaction la possibilité — dans ce domaine comme dans quelques autres — de diminuer quelque peu les dépenses; nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet.

Le fonds des réserves a été supprimé et le solde en caisse qu'il renfermait, fr. 134, passé au compte général de la Société.

En résumé, notre situation, si elle n'est pas brillante, n'est cependant pas dangereuse, et nous ne pensons pas que notre Société ait assumé des charges au-dessus de ses forces. Nous pouvons faire face à tous nos engagements, sans chercher pour le moment de nouvelles ressources.

Nous veillerons, en revanche, à ce que le chapitre des dépenses ne subisse pas d'augmentation.

Le fonds de Morsier, dont la fortune s'élevait l'an dernier à fr. 8314.65, s'élève aujourd'hui à fr. 8324.30, en augmentation de fr. 9.65. Il a payé cette année fr. 300 à M. le prof. Decoppet pour un voyage en Suède dont notre journal publie l'intéressant récit.

Votre Comité a laissé entrevoir à nos collègues MM. Meyer, Wyss et Conrad la possibilité de recevoir aussi un subside de ce fonds pour un voyage en Allemagne qu'ils désiraient entreprendre.

Durant l'année, votre Comité a tenu six séances. Nous allons passer en revue avec vous les questions traitées, en vous exposant la situation à ce jour.

1<sup>o</sup> *Réserves forestières.* Cette question est toujours en suspens; car, si les actes concernant les trois réserves que vous avez instituées sont maintenant en règle; nous n'avons, en revanche, pas encore la réponse de la station d'essais en ce qui concerne la possibilité pour elle de mettre à son programme de travaux l'étude de ces réserves.

Nous espérons encore aboutir et comptons à brève échéance sur une réponse affirmative, si ce n'était pas le cas, il faudra alors que votre Comité étudie la possibilité de faire élaborer lui-même des monographies décrivant en détail l'état actuel des parcelles mises à ban et les fasse revoir périodiquement, afin de constater les modifications survenues.

Nous espérons encore que ce travail et cette dépense nous seront épargnés !

Quelques membres de notre Société ayant — paraît-il — exprimé une certaine appréhension au sujet de l'institution de ces réserves, nous vous rappelons que la motion Glutz-Badoux qui est à la base de cette institution, date de 1906 ; que les décisions préliminaires à ce sujet ont été prises par la Société à St-Gall en 1907 et à Sarnen en 1908, et que la première opposition qui s'est fait jour à ce sujet date de 1911, où, à Coire, M. le Dr Fankhauser avait présenté tardivement une motion tendant à ce que les réserves ne soient instituées qu'à titre permanent.

— Comme les contrats étaient déjà passés à ce moment, la motion n'avait pu être admise qu'à titre de vœu ; mais les réserves n'ont pu être formées, deux d'entr'elles pour 60, la troisième que pour 25 ans.

Nous sommes convaincus du reste qu'à ce moment, si l'intérêt de cette création est démontré, un arrangement pourra intervenir, peut-être même avec l'aide de la station d'essais, en vue de la prolongation de la mise à ban.

A chaque jour suffit sa peine ; en grevant notre budget d'une dépense obligatoire de fr. 210 par an pendant bien des années, nous avons fait largement notre devoir.

2<sup>e</sup> *Assurance-accidents.* Ainsi que nous en avions exprimé l'intention lors de notre dernière assemblée, nous sommes intervenus auprès de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, pour savoir quelles seraient les démarches ou travaux préparatoires à faire en vue de l'organisation d'une assurance facultative contre les accidents pour le personnel travaillant en forêt.

Il résulte des renseignements reçus que l'assurance facultative, réglée par les art. 115 et 117 de la loi, n'est organisée qu'en principe et qu'il rentre dans les compétences de l'Assemblée fédérale d'arrêter les conditions de détail de cette assurance.

Il appartient à la Caisse nationale de préparer et présenter à l'Assemblée fédérale les projets y relatifs.

Mais quant à l'assurance volontaire de tiers ne faisant pas encore l'objet des travaux préparatoires de la Direction, nous n'avons pu obtenir d'indications à ce sujet.

En date du 7 avril, nous avons obtenu de la Direction l'assurance qu'elle se mettrait en rapport avec notre Société aussitôt que cette question sera à l'ordre du jour.

Il ne nous reste donc plus pour le moment qu'à attendre, quitte à ne pas perdre de vue cette affaire.

En tout cas, le Comité fournira aux membres de la Société — par avis dans nos journaux, par exemple — l'occasion d'exprimer leurs vœux et leurs désirs dans cette question.

3<sup>e</sup> *Publications sur les conditions forestières de la Suisse.* L'année dernière, à Soleure, vous avez admis l'idée de faire publier par la So-

ciété suisse des forestiers à l'occasion de l'Exposition nationale de Berne en 1914, un ouvrage rédigé par notre collègue M. Ph. Flury, adjoint à la Station centrale d'essais forestiers à Zurich, et traitant „des conditions forestières de la Suisse“. Les frais de cette publication devisés à fr. 13,000 devaient être couverts par une subvention fédérale de fr. 5000 qui nous est dorénavant assurée, puis par le produit de la vente aux autorités et administrations publiques, produit budgeté à fr. 8000 (2000 exemplaires à fr. 4).

Nous avons dès lors passé un contrat en vue de la prise en commission des exemplaires destinés au public, par la maison Lohbauer à Zurich pour l'édition allemande, et la maison Payot à Lausanne pour l'édition française.

D'après ces contrats, le 50 % du produit de la vente de ces exemplaires reviendra à la Société.

Dès lors, l'état de santé de notre collègue M. Flury, qui a inspiré de sérieuses alarmes à tous ses nombreux amis et l'a obligé à interrompre en partie les travaux pour ménager sa vue, nous a fait craindre que notre publication ne puisse voir le jour à temps. Depuis lors, les perspectives sont devenues un peu meilleures.

Nous sommes sûrs d'être d'accord avec vous en transmettant nos meilleurs vœux de complet rétablissement à M. Flury et en l'invitant amicalement à songer avant toute chose à sa guérison et à la conservation de sa vue.

*4<sup>e</sup> Comité d'action.* Ce Comité n'est pas encore entré dans une phase d'activité intense.

Le moment n'a pas paru particulièrement opportun pour nous présenter devant les autorités fédérales, cantonales ou communales avec une adresse relative à l'introduction d'une gestion plus intensive, à la gestion directe des forêts et à l'amélioration des conditions faites au personnel forestier.

*5<sup>e</sup> Caisse de retraite.* Nous avions espéré pouvoir vous communiquer cette année de bonnes nouvelles en ce qui concerne la création d'une caisse de retraite pour le personnel forestier suisse.

M. le conseiller fédéral Perrier avait bien voulu s'intéresser à la question et avait pris l'initiative de convoquer pour le 18 mars une conférence préparatoire à l'effet d'étudier cette question.

A cette conférence, qu'il présida personnellement, assistaient :

M. l'Inspecteur fédéral en chef,

M. Rufenacht, directeur de l'office fédéral des assurances sociales,

M. le professeur Felber et

votre président.

A la suite de cette conférence, M. le Dr Gutknecht, adjoint de l'office des assurances, a été chargé de préparer un projet de statuts, sur la base de l'avant-projet préparé par nos soins et de le trans-

mettre à l'Inspection fédérale des forêts, qui aurait alors à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention fédérale.

Malheureusement, nous jouons de malheur dans cette affaire et le regrettable décès de M. le conseiller fédéral Perrier risque de retarder pour un temps toute décision définitive à ce sujet.

Là aussi, votre Comité aura à intervenir au moment propice pour assurer la continuation des études commencées et l'aboutissement d'une décision conforme à nos désirs et à nos intérêts directs.

6<sup>e</sup> *Exposition de 1914.* Comme vous nous y aviez autorisés, nous nous sommes inscrits comme exposants à l'Exposition nationale suisse de Berne en 1914.

Nous pensons exposer :

Une carte de la Suisse au 1 : 250,000 indiquant les localités où ont eu lieu les assemblées générales de la Société depuis sa fondation, ainsi que les réunions organisées à ces occasions.

Une brochure donnant, dans l'ordre chronologique, les assemblées générales qui ont eu lieu, ainsi que les travaux présentés, les questions mises en discussion et les sujets de concours traités.

La collection complète de nos publications officielles (*Zeitschrift et Journal*).

Une collection aussi complète que possible des diverses publications parues sous les auspices de la Société et publiées à ses frais.

Pour réunir cette collection, nous aurons besoin de votre concours, afin de réunir toutes ces publications le plus complètement possible, et nous vous prions dores et déjà instamment de nous prêter ou donner les exemplaires qui pourraient se trouver en votre possession.

7<sup>e</sup> *Journaux.* Ainsi que vous l'avez appris par un communiqué de votre Comité, daté du 14 novembre dernier, M. le Dr Fankhauser nous avait envoyé, en date du 23 août 1912, l'avis qu'il donnait, pour la fin de l'année courante, sa démission de rédacteur de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, votre Comité a décidé d'envoyer une députation à M. le Dr Fankhauser pour le prier de revenir sur cette décision.

Cette députation n'ayant pas réussi dans sa mission, nous n'avions plus autre chose à faire qu'à l'accepter et à lui exprimer nos remerciements et les vôtres pour les services précieux rendus à la Société pendant 19 ans.

Nous n'avons malheureusement pas d'autre distinction à offrir que celle de membre d'honneur que M. le Dr Fankhauser possède déjà, mais nous sommes sûrs d'être vos interprètes à tous en reconnaissant ici que M. le Dr Fankhauser a bien mérité de la Société et a contribué d'une façon puissante à assurer son bon renom et à augmenter la considération dont elle jouit.

Il faut en effet se reporter à ce qu'était ce journal en 1894, au moment où M. Landolt en abandonna la rédaction, pour bien juger du chemin parcouru.

La publication trimestrielle d'alors, qui formait un volume de 200 à 250 pages environ au bout de l'année, s'est développée et forme aujourd'hui deux forts volumes: la *Zeitschrift* avec 380 pages environ et le *Journal* avec 280 pages environ. Elle a donc triplé durant ces 20 dernières années et, par la variété des sujets traités, par la valeur des articles et par la notoriété des auteurs qui ont bien voulu y collaborer, elle s'est assuré une place des plus honorables parmi les publications forestières européennes.

Encore une fois, Messieurs, adressons à notre ancien rédacteur un chaleureux merci.

Ayant à s'occuper de trouver un nouveau rédacteur de la „*Zeitschrift*“, votre Comité a jugé que l'occasion était bonne pour revoir de près la question de nos publications et pour examiner la possibilité d'en diminuer le coût sans en diminuer la valeur et en enrayer le développement. Afin de s'assurer le temps nécessaire à cette étude, il s'est adressé à M. le professeur Decoppet, rédacteur du *Journal*, pour lui demander s'il serait disposé à se charger, à titre provisoire du moins, de la rédaction des deux organes.

Avec beaucoup d'obligeance, M. le professeur Decoppet a accepté cette lourde tâche; nous étions ainsi délivrés d'un souci immédiat et avons pu, sans perdre de temps, nous mettre à l'étude de la question.

Une première idée s'était présentée à nous: celle de fusionner ces deux organes en un seul; nous avions cru trouver là un moyen de diminuer le coût de nos publications et, en outre, de donner plus de cohésion, plus de sentiment de solidarité entre les membres de notre société, qui marchent un peu trop parallèlement sans contact régulier, s'isolant les uns des autres, chacun ayant son organe spécial et ignorant, ou à peu près, ce qui se fait ou se dit dans l'autre région linguistique du pays.

Mais nous avons dû bientôt nous convaincre, qu'à moins de réduire dans une proportion inadmissible le nombre de pages d'impression de notre publication, la fusion entraînerait au contraire un surcroît de dépenses et une perte d'abonnés, bon nombre de ces derniers — gardes, administrations communales — ne devant certainement pas voir avec plaisir leur journal leur apporter chaque mois 20 ou 30 pages de texte, dont la moitié leur serait incompréhensible.

Par la même occasion, en outre, nous avons fait des démarches auprès de divers éditeurs pour chercher à obtenir de meilleures conditions, mais cette étude nous a fourni l'assurance qu'aucune autre maison ne serait disposée à nous faire des conditions plus favorables que celles qui nous lient à notre excellent éditeur M. Francke, dont nous n'avons du reste qu'à nous louer et avec lequel nous entretenons les meilleurs rapports. M. Francke nous a, en revanche, rendus attentifs

à un moyen d'économiser auquel nous n'avions pas songé tout d'abord ; il s'agit de la qualité du papier employé. Celui utilisé actuellement coûte fr. 26 la rame ; en en prenant un autre de qualité légèrement inférieure, coûtant fr. 17 la rame, nous pourrions réaliser une économie de fr. 480 à fr. 500 par an. Comparé à d'autres journaux forestiers, notre organe occuperait un rang encore fort distingué en ce qui concerne la qualité du papier employé. Le papier de luxe actuel pourrait être conservé pour les illustrations hors texte.

Fort de ces données, nous nous sommes alors décidés à conserver le statu quo — réserve faite d'une modification dans la qualité du papier — et nous nous sommes alors adressés de rechef à M. Decoppet pour lui demander s'il serait disposé à se charger définitivement, dans les mêmes conditions que jusqu'ici, de la rédaction de nos deux journaux.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer le meilleur accueil possible auprès de M. Decoppet, ensorte que le changement de rédaction était ainsi assuré sans heurt et sans difficulté.

Nous sommes sûrs d'être vos interprètes à tous en remerciant M. Decoppet d'avoir bien voulu accepter cette lourde charge et cette responsabilité.

L'article 14 des statuts donnant au Comité permanent les compétences nécessaires pour régler tout ce qui concerne la rédaction et l'édition, nous avons traité ou traiterons prochainement avec les intéressés sur ces bases et recommanderons à notre rédacteur, en évitation de frais, de considérer les chiffres de 16 et 22 feuilles d'impression comme des maxima à ne pas dépasser. En outre, les envois séparés de mercuriales de bois ayant causé un surcroît de frais considérable, nous verrons aussi à restreindre ces envois et à les limiter au strict nécessaire.

La rédaction et la publication du procès-verbal des assemblées générales ayant parfois donné lieu à des difficultés, nous avons décidé de nous en tenir strictement aux dispositions de l'article 13 des statuts qui abandonnent au Comité local le soin de préparer et remettre ce protocole au Comité permanent. Pour lui faciliter sa tâche, nous nous sommes déclarés prêts à prendre à notre charge les honoraires d'un sténographe bilingue chargé de ce travail.

Ce mode de faire a déjà été pratiqué à Soleure et nous a donné pleine satisfaction.

Le protocole sera rédigé en allemand ou en français, suivant le lieu où se tient l'assemblée générale. Il ne sera pas traduit, mais imprimé dans la langue originale, dans le même format que le journal, mais avec pagination indépendante, et sera expédié aux seuls membres de la Société. Les abonnés ne faisant pas partie de la Société ne le recevront pas.

J'ai ainsi terminé l'exposé des faits et gestes de votre Comité durant l'année écoulée.

L'année prochaine, nous aurons non seulement l'Exposition nationale à Berne, mais un autre événement forestier à enregistrer : celui de l'inauguration du nouveau bâtiment destiné à l'Ecole forestière de Zurich et qui double ou triple l'espace mis à la disposition de la section de sylviculture à l'Ecole polytechnique.

Cet événement ne saurait nous laisser indifférents : il est la preuve manifeste de l'intérêt que les autorités supérieures du pays portent à la forêt et du développement que prend l'enseignement forestier à l'Ecole polytechnique. Nous avons l'intention de nous mettre en rapport avec les autorités intéressées et avec les professeurs de sylviculture pour leur demander l'autorisation d'associer notre Société à cet heureux événement, en organisant à cette occasion, pour le printemps prochain, une série de conférences comme celles qui, à deux reprises déjà, avaient obtenu, il y a quelques années, un réel succès.

---

### **Marché des écorces en temps de guerre.**

Nous avons publié dans le premier numéro 1915 du „Journal forestier suisse“ quelques considérations sur l'exploitation des écorces de chêne et d'épicéa, dont la production présente un certain intérêt en raison des circonstances de la guerre.

Dès lors, les faits ont confirmé nos pronostics et même au delà, si nous envisageons les prix que la tannerie suisse vient de payer pour l'écorce de chêne.

Nous avons dit que les tanneurs devraient offrir fr. 13 ou 14 les 100 kg sur wagon, pour tenter le producteur, qui, chez nous, est le petit paysan achetant les lots de taillis sur pied dans les forêts publiques et particulières produisant des cépées de chênes.

Il est intéressant aujourd'hui de constater que, par suite de la concurrence de la Suisse allemande, dont les tanneries étaient dans l'impossibilité de recevoir des écorces de France et d'Autriche, nos tanneurs vaudois ont dû payer des prix sensiblement supérieurs pour obtenir une quantité minimale de matière tannante indispensable à leur industrie.

En envisageant les contrats passés dans le canton de Vaud, nous pouvons maintenant établir qu'aux mois de février et mars, les premiers marchés faits — marchandise rendue sur wagon — étaient de fr. 12 à 14 les 100 kg. Peu à peu, les tanneries ont commencé la chasse suivant les régions, et petit à petit au 15 mai, les prix ont ascendié à fr. 18 et même fr. 20 pour certains marchés isolés.

Quant à l'écorce d'épicéa, si nous nous en référons aux renseignements qui nous sont parvenus de source sûre, la tannerie est disposée à payer fr. 8 à 12 pour l'écorce d'épicéa, dont on commence la récolte dans les exploitations retardées des régions montagneuses.

En regard de ces conditions locales, nous pouvons comparer nos circonstances avec celles de la France, que nous relevons dans le numéro du 1<sup>er</sup> juin 1915 de la *Revue des Eaux et Forêts*. Les cours actuels à Nevers, par exemple, accusent des ventes de fr. 145 à 170 les 1040 kg. Ces chiffres sont confirmés par une note que nous trouvons dans le numéro 8 du *Bulletin du Comité des Forêts*, qui indique des marchés conclus de fr. 170 à 180 les 1040 kg rendus sur wagon.

Une constatation non moins suggestive est celle des cours français de l'année 1871 où l'écorce a atteint les prix de fr. 88 à 92, tandis qu'en 1872, donc plus d'une année après la fin des hostilités, les marchés se traitaient à fr. 100 les 1040 kg.

Il est permis de déduire de ces données que les cours de la matière tannante naturelle ne sont pas prêts de baisser, et quelle que soit la durée de la guerre et de la crise économique que nous traversons, nous pouvons envisager que la chasse aux écorces de chêne, en particulier, sera encore plus active au printemps 1916.

Même si le conflit européen devait cesser avant cette époque, la main d'œuvre bûcheronne sera tellement rare et la consommation du cuir par les armées et la population civile si considérable, que les tanneries devront renouveler coûte que coûte leur approvisionnement en tan.

Il faut donc que, soit dans l'intérêt d'une meilleure rentabilité forestière, soit pour permettre à notre industrie de la tannerie de produire la plus grande quantité possible de cuir dont nos consommateurs ont un besoin indispensable, que les propriétaires de taillis, et en particulier, dans le canton de Vaud les administrations communales prennent leurs dispositions pour que le printemps prochain, la surface des coupons d'écorce soit étendue autant que possible, car il est à prévoir que les prix offerts sur wagon atteindront certainement fr. 22 à 26 les 100 kg.

Comme nous l'avons dit dans notre précédent article sur la question, il ne s'agit pas de renoncer à la conversion des taillis en futaie là où elle est en cours d'exécution, mais bien plutôt d'organiser d'avance les coupes d'éclaircie, de façon à ce que pendant l'hiver, il ne soit façonné que les bois impropres à la production du tan, pour ne vendre ensuite sur pied que les tiges de cépées dont la récolte de l'écorce ne peut se faire qu'au moment de la sève ascendante du mois de mai. Il va bien sans dire que cette sélection est parfaitement conciliable avec les opérations qui ont pour but de transformer un ancien taillis de chêne en futaie mélangée; c'est une question de réserve plus ou moins importante des tiges d'avenir, et il nous paraît que les circonstances actuelles du marché de l'écorce doivent nous engager à poursuivre activement ces éclaircies dont les produits peuvent être écoulés à des prix suffisamment rémunérateurs.

\* \* \*

Une obligeante communication personnelle de M. Dubuis, inspecteur forestier du XI<sup>e</sup> arrondissement, nous informe que dans le triage n° 12

qui comprend toute la partie du district de Nyon au sud de la ligne de chemin de fer Nyon-Crassier, on a exploité environ 450,000 kg d'écorce de chêne.

Nous savons, d'autre part, que l'une des premières tanneries du canton, qui emploie uniquement des écorces pour la préparation des cuirs à l'exclusion de toute matière chimique, a payé dernièrement pour fr. 30,000 d'écorces de chêne livrées par les seules gares de Croy et de Chavornay, ce qui représente un stock d'environ 170,000 kg extrait des taillis de cette région du district d'Orbe, sans parler des expéditions à destination de la Suisse allemande et des livraisons faites aux petites tanneries de la région.

Montcherand (Vaud), 1<sup>er</sup> juillet 1915.

*A. Barbey.*

---

### Addenda.

Dans l'article nécrologique consacré à M. *Ch. Bertholet*, inspecteur forestier, qui a paru ici au n° 3/4, nous avons indiqué que le défunt avait fonctionné comme traducteur du *Journal forestier suisse* de 1876 à 1879.

Un obligeant correspondant veut bien nous informer qu'en réalité cette période de l'activité de Ch. Bertholet fut beaucoup plus longue. C'est lui qui a traduit et partiellement rédigé le *Journal forestier suisse* depuis 1857 jusqu'en 1879, soit pendant 22 ans ! Nous étions donc loin de compte.

Sa part dans l'œuvre de notre Société a été beaucoup plus considérable que nous l'avions admis. Il était si vraiment modeste et savait si bien rester dans l'ombre qu'il a fallu de vraies recherches pour fixer ce point.

Et sans doute en ira-t-il ainsi dans d'autres domaines de sa fructueuse activité ; plus on cherchera à en établir le bilan et plus on verra grandir ses mérites. N'est-ce pas le propre des vrais modestes et des hommes de valeur ?

*H. B.*



---

## CONFÉDÉRATION.

---

### A l'Ecole forestière de Zurich.

La conférence des professeurs de l'Ecole forestière vient de désigner le principal de l'école pour une période de deux ans. Elle a maintenu en charge M. le professeur *Felber*, qui revêtait déjà ces fonctions depuis un an. M. le professeur *Engler* a également été maintenu comme remplaçant du principal.